

Mon enfant est inscrit dans l'un des 112 collèges publics du Val d'Oise, je peux enregistrer ma demande de calcul du tarif de la restauration scolaire 2022/2023 en ligne sur la plateforme de téléservices du Conseil Départemental du Val d'Oise.

**1<sup>ère</sup> étape** : Selon ma situation familiale, je prépare numériquement les pièces justificatives.

Je suis :

- "Demandeur d'Asile, ma situation administrative ne me permet pas d'ouvrir mes droits auprès des services de la CAF"  
**Attestation de prise en charge d'un organisme d'Etat, d'une association ou d'un service social précisant ma situation et la composition de mon foyer.**

- "Fonctionnaire International"  
**Attestation de mon employeur précisant mes ressources annuelles et la composition des membres de mon foyer sur le Territoire**

- "Allocataire de la CAF"  
**Les 7 chiffres de mon numéro allocataire – et département de ma CAF (95000 ou 92000 ou 93000.....)**

**Attention** : Les services de la Caf versent directement votre quotient familial selon le mois de référence lors de la saisie. Néanmoins si cela n'est pas le cas vous devrez joindre l'Attestation de paiement (noms prénoms date de naissance des membres du foyer et le quotient)

- "Allocataire de la MSA"  
**Attestation du quotient familial du mois précédent la demande et le livret de famille**

- "Je ne bénéficie pas d'Allocation ni de Prestation" je n'ai qu'un enfant mineur à charge et mes ressources sont supérieures au seuil CAF

Le ou les avis d'imposition **du foyer** et le livret de famille complet ou actes de naissance des membres du foyer

**2<sup>ème</sup> étape** : Je me connecte à la plateforme de téléservices [www.services-en-ligne.valdoise.fr](http://www.services-en-ligne.valdoise.fr)

**3<sup>ème</sup> étape** : Je remplis le formulaire et je joins les documents demandés

- ⇒ Je suis au tarif maximum et je ne souhaite pas transmettre de justification = application du tarif de 5.05 €
- ⇒ Demandeur d'Asile = justificatifs à joindre
- ⇒ Fonctionnaire International (ambassade...) = justificatifs à joindre  
Saisir les ressources annuelles et le nombre de personnes du foyer 1 par adulte et 0.5 par enfant
- ⇒ Allocataire de la CAF = je saisis les 7 chiffres du numéro allocataire + Département de la CAF de rattachement – possibilité de joindre l'Attestation de Paiement si les services de la CAF ne restituent pas le Quotient
- ⇒ Allocataire de la MSA = Je saisis le quotient familial MSA et je joins l'Attestation du quotient MSA + livret de famille
- ⇒ Je ne bénéficie pas d'Allocation ni de Prestation = Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (2 si union libre) + livret de famille. Je saisis les ressources brutes annuelles  
Déclarant 1 + Déclarant 2 = foyer Marié, Pacsé  
Déclarant 1 + 0 dans déclarant 2 = union libre

Si je dispose d'une situation particulière au regard des impôts (coche des cases V ou P sur le formulaire fiscal), je coche la case correspondante sur ma demande Rest'O Collège. Le montant inscrit au niveau de la case T du formulaire fiscal est déjà pris en compte dans le calcul de la CAF.

**Attention** Nous avons limité le nombre de parts. En effet, n'est pris en compte que l'enfant à charge au titre de la CAF. Les Allocations dépendent des ressources. Elles ne sont pas soumises au nombre d'enfant. Les prestations familiales sont de droits à compter de 2 enfants mineurs.

Nombre de collégiens pour l'année scolaire 2022/2023 – A sélectionner

Renseigner le collégien – A sélectionner (l'enregistrement du collégien est effectué en page 2)

**4<sup>ème</sup> page** : certification sur l'honneur des informations

**5<sup>ème</sup> page** : Questionnaire de satisfaction à remplir

Une fois votre demande validée, vous recevez automatiquement un mail de CDVO Service en ligne "Création d'une demande" dans lequel vous sera transmis le numéro de votre dossier. Ce numéro est à rappeler à chaque correspondance (par mail [restocollege@valdoise.fr](mailto:restocollege@valdoise.fr) ou par téléphone 0 800 01 95 95).

**Traitement des demandes :**

Les demandes déposées en ligne sont traitées en 72 h (les durées peuvent varier et sont données à titre indicatif)

A partir de votre compte, vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier.

La notification vous est transmise par mail. Vous devez en joindre une copie au collège pour l'application du tarif lors de la facturation.

Vous n'avez pas reçu votre notification et votre demande est validée à 100% sur votre compte ? Écrivez à [cnx.plateforme@valdoise.fr](mailto:cnx.plateforme@valdoise.fr) et indiquez le numéro de votre dossier.

**Vous pouvez joindre l'équipe du Pôle Aides aux Familles**

Par téléphone du lundi au jeudi de 9h30 à 12h 30 et de 13h30 à 16h30 du 9 juin au 12 octobre 2022 au 0800 01 95 95 (appel gratuit)

Ou

Par mail [restocollege@valdoise.fr](mailto:restocollege@valdoise.fr) (merci d'indiquer sur l'objet de votre mail 2022/2023 et précisez dans le mail les noms, prénoms, date de naissance du représentant légal, du ou des collégiens ainsi que la ville et le collège ou le numéro de votre demande) -